



L'évaluation des pratiques professionnelles

Pierre MONOD

Président de la conférence
nationale des présidents des
Unions Régionales des Médecins
Libéraux

Une opportunité pour la profession

- avec la FMC un des deux piliers de la démarche qualité
- une démarche organisée par la profession pour la profession sous l'autorité de la H.A.S.
- Pour les libéraux une « porte d'entrée » unique, régionale: l'URML-CME

Un dispositif simple

- L'obligation d'EPP est personnelle et sa validation est régionale
- L'URML dont dépend le médecin enregistre la demande d'évaluation, informe le médecin, veille à la mise en œuvre, délivre une attestation une fois le processus achevé et la transmet au CRFMC/Ordre régional

Médecin



URML

URML
MH

OA
MH

CME
MH

Attestation à l'URML

Certificat adressé au CRFMC

Attestation quinquennale délivrée par le CDOM

Un dispositif souple adapté à votre pratique

- EPP avec un médecin habilité: une classique expérimentée depuis 99
- EPP avec un organisme agréé: les gastro entérologues s'organisent
- Vous êtes en établissement, en cabinet, en équipe ou isolé, à Béziers ou à Saint Laurent du Var, votre mode d'exercice est un support d'EPP

L'EPP individuelle ou collective

- Dite « décret 99 » elle a été expérimentale de 99 à 2005 et se fait avec l'aide d'un médecin habilité « facilitateur » formé par la HAS et missionné par les URML
- Le mode collectif est privilégié et peut répondre à certaines situations (groupes locaux ou régionaux de médecins, réseaux, qui souhaitent mener ensemble leur évaluation)

L'EPP/organisme agréé

- Une structure se constitue au sein de la spécialité (société savante, syndicat, fédération d'associations de FMC...)
- Agrément par la HAS
- Constitution de référentiels
- Dispositif national et enregistrement régional (l' EPP est une obligation personnelle)

L'EPP et la V2 de l'accréditation simplifions!!!

- Vous êtes avec un expert visiteur : votre CME avec un médecin formé à l'EPP vous aide à intégrer la démarche
- Vous êtes dans une démarche qualité, votre CME fait constater que la démarche EPP de l'équipe est engagée

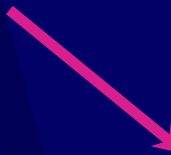
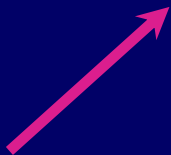
EPP ponctuelle ou continue ?

- Un faux débat!
- La démarche qualité est de tous les jours
- À partir d'un regard sur sa pratique, un plan d'amélioration
- Un engagement du groupe à vérifier régulièrement qu'il suit sa feuille de route

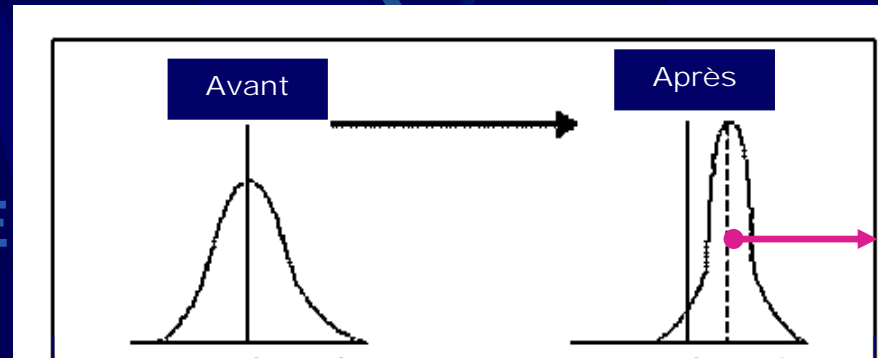
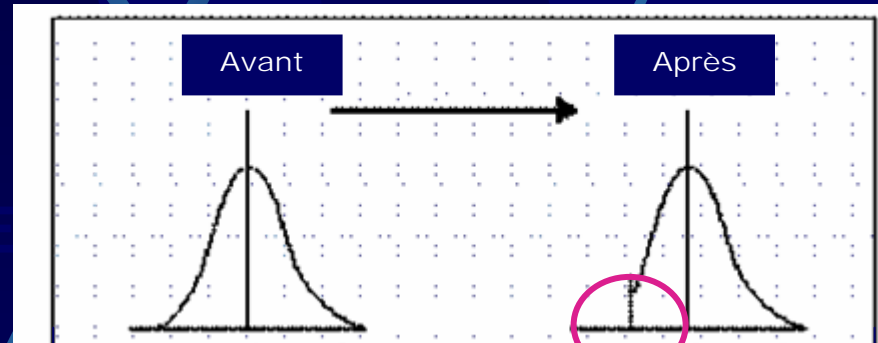
L'accumulation des obligations

- Version 2 « médicalisée » de la procédure d'accréditation/certification
- FMC
- EPP
- Gouvernance
- ACBUM, ACBUS...

EPP



FORMATIVE



4

Les 9 conseils du Dr Donald M. BERWICK

1. Simplifier. L'amélioration de la qualité n'a pas vocation à être compliquée
2. Attacher toute l'importance souhaitable à la notion d'équipe
3. Être pragmatique quand il s'agit de mesurer (d'évaluer)
4. Limiter les aspects organisationnels au strict minimum
5. Ne pas négliger les aspects politiques
6. Aider les patients à jouer un rôle
7. Aller vite, commencer maintenant
8. Diffuser et s'étendre continuellement
9. Et surtout ne pas se plaindre !